

D. Cette nouvelle loi est-elle constitutionnelle?

— Il appartient aux juristes de se prononcer.—Toutefois, si nous avons *les moyens*, nous pourrions établir des “High Schools” en ajoutant à nos écoles séparées de Régina, de Calgary, d’Edmonton, de Lethbridge, de Prince-Albert et autres, les cours ou standards sixième, septième, huitième; alors nous pourrions sans doute réclamer la nouvelle taxe pour ces écoles “High Schools” catholiques. — Ce droit, il est vrai, sera en *souffrance* faute d’être laissé sans application à cause de notre pauvreté; mais il ne sera pas périmé, nous l’espérons.

D. Maintenant, les Catholiques vont-ils refuser de payer la nouvelle taxe directe et réclamer devant le Conseil Privé d’Angleterre?

— Nous ne le croyons pas, malgré ce qui a été annoncé dans les journaux de l’Est.

Les Catholiques n’ont guère les moyens de faire la dépense énorme d’un procès, et puis, réussiront-ils à obtenir un jugement favorable en Angleterre? Et même alors, seraient-ils plus avancés?

Evidemment, les Catholiques sont prêts à recevoir, sur ce point comme sur tous les autres, la direction que le Souverain Pontife voudra bien leur donner; mais, à moins que des amis influents et généreux de l’Est ou de l’Ouest, ou une société catholique, se mettent de l’avant pour nous procurer les fonds et nous donner leur influence, nous ne pourrions pas songer raisonnablement à soulever une question de droit comme celle du “Cas Barrett” au Manitoba. — Nous devons subir les tristes conséquences de l’abandon, au moins partiel, de nos compatriotes de la Province de Québec —

D. Y a-t-il encore dans la Saskatchewan et l’Alberta, une seule école catholique dans le sens de Léon XIII dans sa mémorable encyclique “Affari vos”?

Voici les paroles de Léon XIII:

“De là, la nécessité d’avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d’enseignement approuvés par les évêques, et d’avoir la liberté d’organiser l’école de façon que l’enseignement soit en plein accord avec la foi catholique”

D’après ces paroles remarquables, et en prenant les deux faits déclarés par M. Scott, 21 juin dernier, au sujet de l’enseignement religieux et des maîtres catholiques, et le fait qu’il n’y a aucun livre catholique approuvé pour les écoles, il est